



QUESTION ECRITE (art. 35 du Règlement du CG)

POSTULAT (art. 33 du Règlement du CG)

dépôt

développement

MOTION (art. 32 du Règlement du CG)

dépôt

développement

INTERPELLATION (art. 34 du Règlement du CG)

RESOLUTION (art. 36 du Règlement du CG)

déposé(e) en séance du Conseil général du : 13.06.2022_____

"Titre" : INVENTAIRE DES COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES

Texte de l'intervention :

Au lendemain de la votation populaire du 15 mai dernier, où la fusion entre les communes de Monthey et Collombey-Muraz a été rejetée, il nous paraît important d'avoir :

- un inventaire des collaborations intercommunales existantes,
- un inventaire des projets communs en cours,
- un inventaire des projets qui avaient été mis en attente par la Commune de Monthey, en vue d'une éventuelle fusion.

Nom prénom : KARINE BRESSAN

Représentant le parti / groupe : LE CENTRE

Date : 13.06.202

→ A transmettre, à l'issue de la séance, au bureau du Conseil général

Conseil général

Réponse à la question écrite de
représentant du
formulée en séance du Conseil général le
répondu en séance du Conseil général le

Mme Karine BRESSAN
Parti Le Centre
13 juin 2022
12 septembre 2022

Titre :

Inventaire des collaborations intercommunales

Développement :

Au lendemain de la votation populaire du 15 mai 2022 où la fusion entre les Communes de Monthey et Collombey-Muraz a été rejetée, il nous paraît important d'avoir :

- Un inventaire des collaborations intercommunales existantes
- Un inventaire des projets communs en cours
- Un inventaire des projets qui avaient été mis en attente par la Commune de Monthey en vue d'une éventuelle fusion

1. COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES EXISTANTES

1.1. Principe et cadre légal

Sur la base de l'art. 71 de la Constitution cantonale, les Communes ont la possibilité de s'associer pour exécuter en commun certaines tâches d'utilité publique.

La collaboration entre les Communes municipales est régie par les art. 108 et ss de la loi cantonale sur les Communes (LCo) et, plus spécialement, par l'art. 112 spécifiant que deux ou plusieurs Communes peuvent conclure une convention pour l'exploitation d'un service public ou de services administratifs. Ce même article, dans son alinéa 2, souligne que ces conventions relèvent de la compétence du Conseil municipal sous réserve de l'art. 17 LCo.

1.2. Inventaires des collaborations intercommunales

La Commune de Monthey a établi les diverses collaborations intercommunales suivantes :

Domaine de collaboration	Intercommunalités
Construction – police du feu	Collombey-Muraz
Mobilité (financement bus aggro)	Agglomération
Sécurité – Police intercommunale	Massongex, Vérossaz, Collombey-Muraz, St-Maurice
Sécurité – stand de tir Châble-Croix	Collombey-Muraz
Sécurité – organisation en cas de catastrophe	Collombey-Muraz, Massongex, Vérossaz
Feu – gestion commune des moyens d'interventions	Collombey-Muraz, Troistorrents, Association des Communes du Haut-Lac
Feu – corps de sapeurs-pompiers intercommunal	Collombey-Muraz, Massongex, Vérossaz
Santé et sécurité au travail	Collombey-Muraz
Déléguée à l'énergie et au développement durable	Collombey-Muraz
Gestion de l'eau – bureau technique et conseil	Collombey-Muraz
Gestion de l'eau – interconnexion des réseaux d'eau	Bex
Gestion des eaux usées	Massongex, Collombey-Muraz (Neyres), Troistorrents, CIMO SA
3 ^{ème} âge – accueil de jour au foyer "La Charmaie"	Collombey-Muraz
Centre médico-social (CMS)	Région
Jeunesse – actions socio-culturelles	Collombey-Muraz
Médiation sociale – Travailleur social hors les murs	Collombey-Muraz, Port-Valais et Saint-Gingolph
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)	District
Curatelle	Région
Paroisse protestante	Région

1.3. Synergies communales par les collaborations

La Commune de Monthey est impliquée dans diverses collaborations intercommunales. Si la Commune de Monthey met à disposition certaines compétences métiers, elle a l'avantage de pouvoir renforcer ses effectifs et compétences internes sur la base de la participation financières des Communes bénéficiaires.

Ces collaborations revêtent diverses formes comme le partage de collaborateurs communs, les mandats ou les associations de droit public.

1.4. Projet Chablais aggro

Le projet d'agglomération (4^e génération) regroupe les Communes d'Aigle, Bex, Collombey-Muraz, Massongex, Ollon et Monthey. La mobilité représente l'un des enjeux majeurs de ce projet tout comme la définition de lignes communes en termes d'urbanisation et d'aménagement du territoire.

2. INVENTAIRE DES PROJETS COMMUNS EN COURS

Au-delà des projets relevant des domaines de collaboration mentionnés au point 1, la Ville de Monthey développe le projet FuturoSTEP avec une dizaine de Communes ainsi que le site chimique considérant que les grandes STEP épurent mieux et à moindre coûts.

3. INVENTAIRE DES PROJETS EN ATTENTE DE LA FUSION

Seul le projet de renouvellement de la direction des EMS respectifs avait été mis en attente du résultat de la votation populaire sur la fusion. Constatant le résultat de cette votation, aussi bien Monthey que Collombey-Muraz ont renouvelé la direction de leur établissement respectif.

Monthey, le 5 septembre 2022